



Analyse & résultats

Avril 2015

LA FILIÈRE LAITIÈRE EN LORRAINE



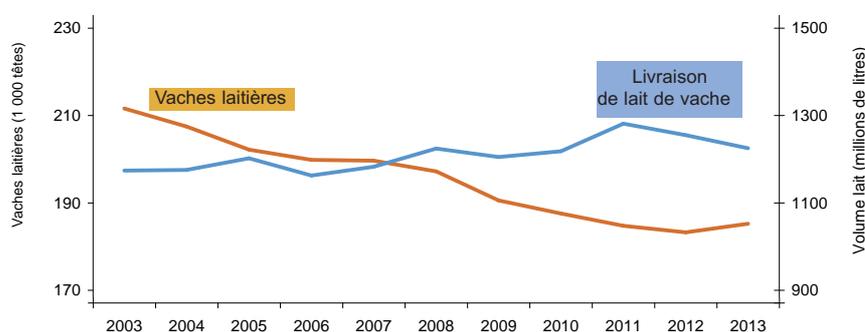
La moitié du cheptel laitier dans des exploitations polyvalentes

En 2013, un peu plus de 3 000 exploitations laitières lorraines ont produit 1,2 milliard de litres de lait, en grande partie livrés à la trentaine d'établissements de collecte et de transformation implantés dans la région. Cette production relativement stable en volume, après 30 années de régulation, masque toutefois une forte diminution du nombre d'exploitations et une augmentation de la taille moyenne des troupeaux. En aval, malgré la présence notable des coopératives, la collecte et la transformation sont dominées par les grands groupes, et donc dépendantes de centres de décision extérieurs à la région.

Depuis la mise en oeuvre des quotas laitiers en 1984, la production laitière s'est largement concentrée dans des exploitations de moins en moins nombreuses. Cette évolution, accompagnée par les industries de transformation, s'est effectuée dans un contexte où la politique agricole relative au marché du lait était facteur de stabilité pour le secteur : limitation de l'offre et prix garantis. Les évolutions de la Politique agricole commune (PAC) ont modifié cet environnement en réduisant progressivement les prix garantis au profit d'une aide directe versée au producteur. Au 1^{er} avril 2015 le système des quotas laitiers disparaîtra, libéralisant ainsi le marché laitier.

Une légère progression des livraisons de lait malgré la réduction du cheptel

Livraison de lait de vache et nombre de vaches laitières en Lorraine



Source : Enquête annuelle laitière, Statistique agricole annuelle

Un tiers de producteurs en moins en dix ans

Des exploitations toujours plus grandes et plus productives

En 2013, la filière laitière en Lorraine est composée en amont de 3 159 producteurs laitiers qui détiennent près de 190 000 vaches laitières et assurent une production annuelle de 1,2 milliard de litres de lait, soit 5 % de la production nationale.

Lors de la dernière décennie, dans le contexte de régulation par le système des quotas, le volume de lait produit dans la région n'a que légèrement augmenté, au même rythme que la production nationale, avec une progression globale de + 3,8 % sur l'ensemble de la période, soit + 0,3 % par an en moyenne.

	Nombre de producteurs laitiers		Nombre de vaches laitières		Volume de lait produit (millions de litres)	
	2013	Évolution 2013/2003 (%)	2013	Évolution 2013/2003 (%)	2013	Évolution 2013/2003 (%)
Meurthe-et-Moselle	S	//	36 759	-18	257	-2,4
Meuse	S	//	45 191	-12	330	6,3
Moselle	725	-33	40 998	-14	273	3,8
Vosges	1 088	-33	62 296	-8	372	6,3
Lorraine	3 159	-34	185 244	-12	1 232	3,8
France	67 376	-38	3 693 627	-10	23 696	3,4

S : secret statistique

Source : Enquête annuelle laitière, Statistique agricole annuelle

Toutefois, cette situation masque plusieurs phénomènes. Ainsi, le nombre de producteurs laitiers a diminué d'un tiers en Lorraine entre 2003 et 2013. Simultanément, la taille moyenne des troupeaux a augmenté, passant de 44 à 59 vaches, avec une progression de la

production par vache de près de 19 %, conséquence de la sélection animale, d'une meilleure maîtrise de l'alimentation et de l'amélioration des pratiques d'élevage.

La productivité du cheptel laitier a globalement progressé en Lorraine, au même

rythme qu'au niveau national (+1,3 % par an en moyenne), mais les écarts entre départements se sont maintenus sur l'ensemble de la période. La Meuse et la Meurthe-et-Moselle se distinguent notamment par leur efficacité productive. Cette performance est à relier à la taille de leurs exploitations. Dans ces deux départements, plus de 70 % d'entre elles détiennent plus de 300 000 litres de référence laitière, contre 66 % en Moselle et 55 % seulement dans les Vosges.

Les exploitations spécialisées dans la production laitière présentent désormais de bonnes performances d'élevage, avec des indicateurs supérieurs à la moyenne des exploitations françaises.

Importance des exploitations non spécialisées dans l'activité laitière

Dans l'ensemble de la France, les deux tiers des vaches laitières sont présentes dans les exploitations spécialisées "lait". La situation est différente en Lorraine, où près de la moitié des vaches laitières lorraines se trouvent dans des exploitations polyvalentes, en "bovins mixte" et en "polyculture-élevage". Cette particularité s'observe également dans les régions proches de la Lorraine, en Champagne-Ardenne et en Bourgogne notamment.

Or, les crises laitières récentes et la perspective de la disparition des quotas pourraient inciter ces exploitations à s'orienter prioritairement vers d'autres activités que le lait, susceptibles de leur assurer de meilleurs revenus avec moins de contraintes (astreinte biquotidienne de la traite).

Une collecte dominée par les coopératives

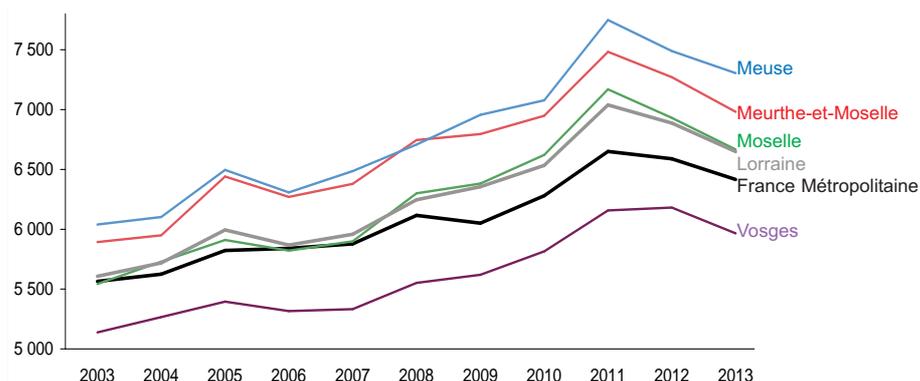
En 2013, la production de 1,2 milliard de litres de lait en Lorraine est collectée par 26 établissements. Quinze d'entre eux sont implantés dans la région et prennent en charge 80 % de cette production.

Les sites lorrains réalisent également 35 % de leur approvisionnement dans d'autres régions. Au final, plus de 1,5 milliard de litres de lait sont traités et transformés dans la région.

Plus de la moitié des établissements collecteurs sont de statut privé, mais les coopératives perçoivent 90 % du lait collecté sur le territoire lorrain. Les trois principales coopératives, Union Laitière de la Meuse, Sodiaal et Union Laitière Vitteloise (Ermitage) collectent 75 % de ce volume.

Efficacité productive supérieure dans la Meuse et en Meurthe-et-Moselle

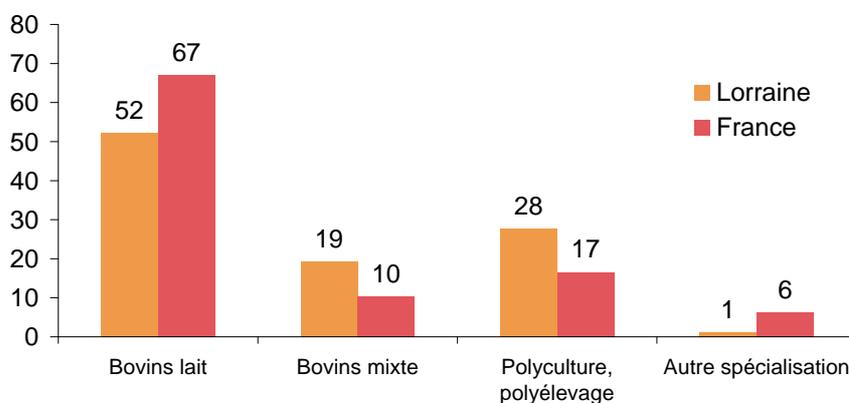
Evolution de la productivité du cheptel (litres de lait par vache)



Source : Enquête annuelle laitière, Statistique agricole annuelle

Les vaches laitières plus présentes dans les exploitations polyvalentes en Lorraine

Répartition du cheptel de vaches laitières selon l'orientation des exploitations (%)



Source : Recensement agricole 2010

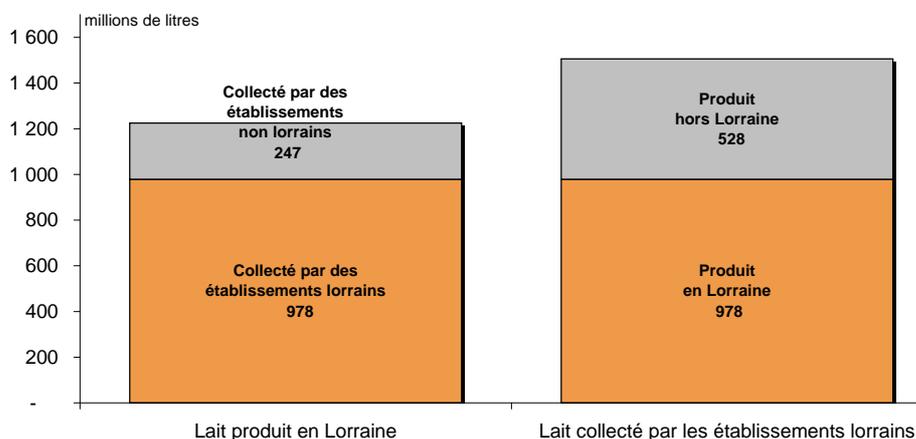
Production moyenne un peu plus forte en Lorraine qu'en France

	Lorraine	France
Livraison annuelle moyenne de lait par producteur (litres)	388 000	345 000
Productivité : litres de lait par vache laitière	6 649	6 415
Taille moyenne des troupeaux	59	55
Nombre de vaches / unité de travail annuel (UTA)	32,6	31,9
Taux de renouvellement*	34%	32%

* nombre de femelles de renouvellement de 1 à 2 ans / de nombre vaches laitières

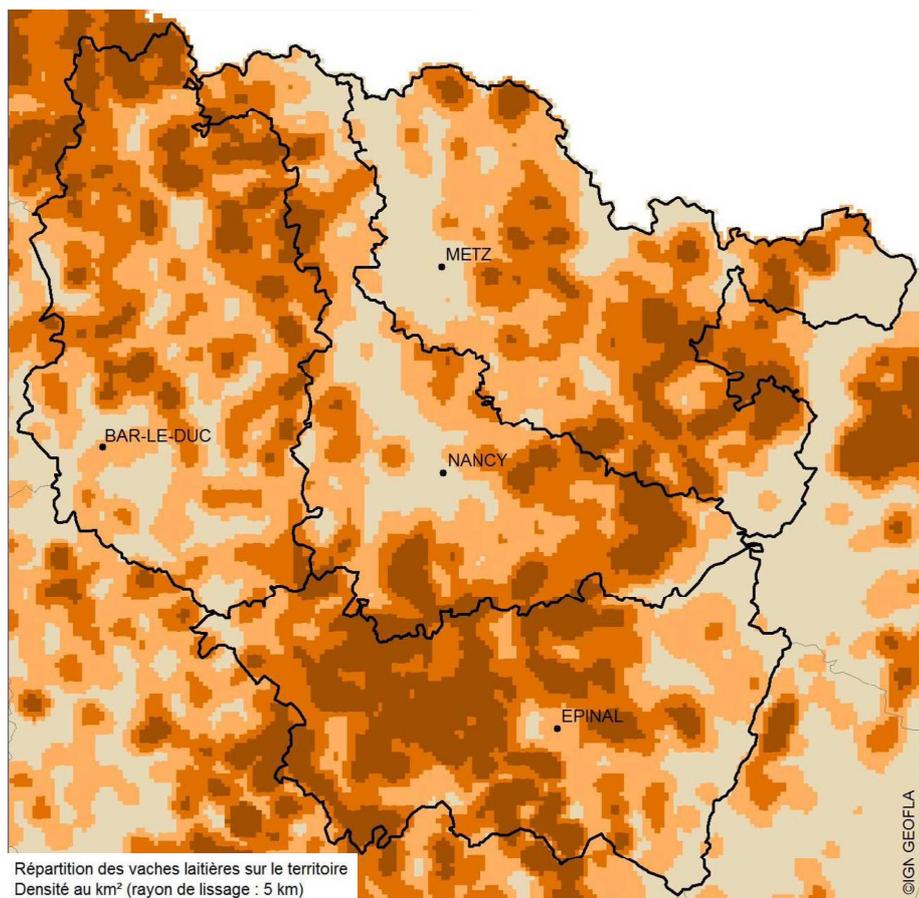
Source : Enquête annuelle laitière 2013, Statistique agricole annuelle 2013, Recensement agricole 2010

Origine et destination du lait collecté en Lorraine en 2013

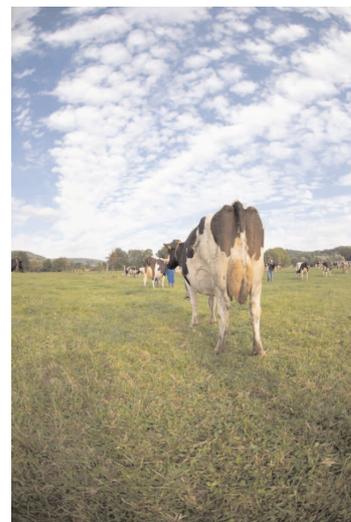


Source : Enquête annuelle laitière 2013

Densité (lissée) de vaches laitières par km² en Lorraine en 2010



Source : Recensement agricole 2010



L'industrie laitière lorraine : une indépendance financière mais un faible taux d'investissement

En 2011, l'intensité capitalistique de l'industrie de transformation du lait est de 125 000 euros par salarié (équivalent temps plein) en Lorraine, contre 154 000 euros en France, signe d'une moindre mécanisation des structures dans la région.

Les entreprises lorraines sont plus exportatrices que leurs homologues françaises. Un tiers de leur chiffre d'affaires est réalisé à l'export, contre moins d'un sixième au niveau national. Cette performance tient sans doute en partie à la position frontalière de la Lorraine.

Le taux de valeur ajoutée des entreprises lorraines atteint 12 %, ce qui est relativement satisfaisant par rapport au taux moyen du

secteur laitier en France (10 %). Par contre, le taux de marge (18 %) est nettement inférieur au taux national (26 %). Le partage de la valeur ajoutée semble donc plus favorable aux salariés en Lorraine, ce qui est sans doute à relier à la faible mécanisation déjà évoquée. Cependant, cet indicateur peut faire craindre un manque d'attractivité de l'industrie laitière lorraine vis-à-vis des investisseurs.

Le taux d'autofinancement (111 %) des entreprises lorraines est supérieur au taux national (100 %). Par conséquent, les entreprises de la région n'ont pas besoin de sources extérieures de financement pour réaliser leurs investissements. D'ailleurs, leur exposition à l'endettement est deux fois moins élevée : leur levier financier est de 24 %, contre 48 % au niveau national.

Toutefois, le taux d'investissement des entreprises lorraines (17 %) est un peu inférieur à celui observé en France (19 %). C'est que la disposition de ressources financières est une condition favorable, mais non suffisante, à la décision d'investissement. Cette dernière doit s'inscrire en effet dans un contexte de stratégie de développement et d'innovation.

Il y a là peut-être une faiblesse de l'industrie lorraine de la transformation du lait, car dans un marché concurrentiel, l'investissement conditionne aussi l'avenir de l'entreprise.

Champ : segment "transformation du lait", année 2011

Définitions :

L'intensité capitalistique mesure la proportion respective du capital de production et du travail dans la combinaison de ces facteurs au sein du processus de production.

Le taux de valeur ajoutée mesure la part de la richesse créée dans la valeur de la production.

La marge des entreprises (appelée aussi excédent brut d'exploitation) est la différence entre la valeur ajoutée et la masse salariale. Le taux de marge est le rapport de la marge à la valeur ajoutée, il mesure le partage de la valeur ajoutée entre la rémunération des salariés et celle des apporteurs de capitaux.

Le levier financier des entreprises est leur endettement net (endettement brut - placements financiers) rapporté à leurs capitaux propres. Il indique le degré d'exposition des entreprises à l'endettement.

Le taux d'autofinancement des investissements des entreprises est la capacité d'autofinancement (dont l'élément principal est l'excédent brut d'exploitation) rapportée aux investissements productifs. Il permet d'apprécier le degré d'autonomie dont disposent les entreprises dans leurs investissements vis-à-vis des sources de financement extérieures (banques ou marché financier).

Le taux d'investissement est le rapport entre l'investissement et la valeur ajoutée.

La transformation entre les mains des grands groupes

Une trentaine d'établissements de transformation laitière sont implantés en Lorraine et produisent principalement du fromage.

La Lorraine réalise près de 30 % de la production française de fromages à pâte molle, avec notamment 94 % de la production française de munster et 64 % de la production française de brie.

La plupart des sites de transformation sont contrôlés par de grands groupes laitiers de dimension internationale (Lactalis, Bongrain, Bel) ou nationale (Sodiaal), qui emploient la quasi-totalité des 3 700 salariés du secteur.

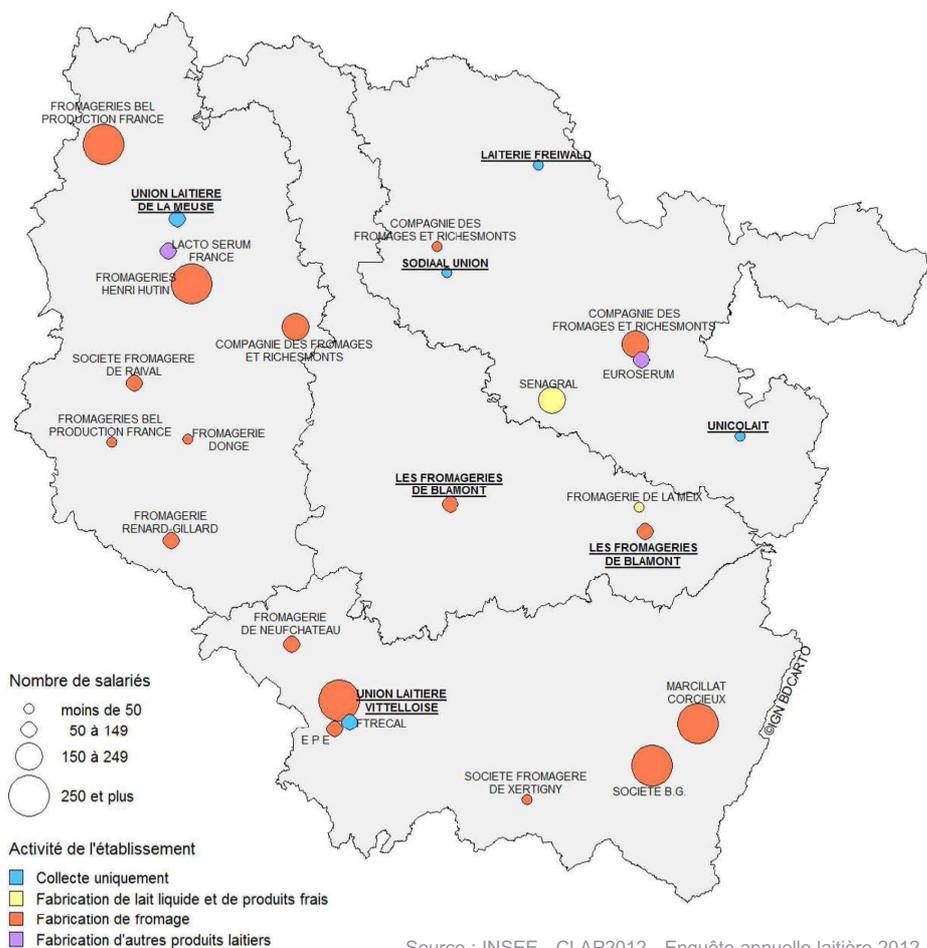
La solidité et la notoriété de ces grandes structures permettent de bénéficier d'un environnement professionnel et compétitif. Toutefois, le pouvoir décisionnel est hors de la région ce qui, en période de tension ou de mutation, peut constituer un risque pour l'emploi local.

Seulement 18 % des salariés dépendent d'un groupe coopératif lorrain, l'Ermitage (Union Laitière Vitteltoise), mais dont le développement est davantage tourné vers la région Franche-Comté.



Une activité fromagère, principalement dans les Vosges et dans la Meuse

Etablissements de collecte et de transformation du lait, de 10 salariés et plus, en Lorraine en 2012



Source : INSEE - CLAP2012 - Enquête annuelle laitière 2012

non coopérative
coopérative

Champ de l'étude

Le périmètre de la filière laitière présenté ici est limité à l'élevage de vaches laitières (exploitations d'au moins dix vaches laitières), la collecte et la transformation du lait par l'industrie. Cette dernière activité comprend la fabrication de lait liquide et de produits frais et de fromage, mais exclut celle des glaces. Elle intègre aussi la fabrication d'autres produits laitiers, notamment pour ce qui concerne la fabrication de lait et sérum concentré ou en poudre, ainsi que le commerce de gros de produits laitiers.

D'autres activités liées au lait n'ont pas été retenues ici : la fabrication d'équipements pour l'élevage des vaches laitières ou pour l'industrie laitière, le stockage des matières premières et des produits finis, le commerce de détail de produits laitiers, l'abattage de bovins. De même, les vétérinaires et certaines branches de la recherche, de l'enseignement et de la formation ne sont pas dans le champ de l'étude.



Vers la fin des quotas

Près de 12 000 personnes travaillent dans les exploitations laitières lorraines. Les exploitants laitiers sont plus jeunes et mieux formés qu'auparavant. Pour les plus âgés d'entre eux, la succession n'est pas assurée dans un cas sur deux. La disparition des quotas laitiers en avril 2015 risque de bousculer les acquis et d'établir de nouveaux rapports de force entre producteurs, collecteurs, transformateurs et distributeurs. Dès lors, la contractualisation se révélera un élément essentiel pour éviter la volatilité du prix du lait, néfaste à tous.

La perspective de suppression des quotas laitiers prévue à échéance d'avril 2015, en libéralisant les volumes et les prix, signe la fin du contingentement et le début d'une possible redistribution géographique de la production.

De fait, elle introduit un changement majeur pour les exploitations, les collecteurs de lait et les industries en aval, et plus globalement pour les territoires laitiers.

Des exploitants plus jeunes et mieux formés

En Lorraine, 11 600 personnes travaillent régulièrement dans les exploitations laitières détenant au moins 10 vaches laitières en 2010, soit l'équivalent de près de 8 000 emplois à temps plein. Parmi ces actifs, 47 % oeuvrent dans la filière lait. Ce taux atteint 63 % dans les Vosges. Il est plus faible en Moselle (36 %) et en Meurthe-et-Moselle (42 %).

Les exploitants laitiers sont plutôt jeunes. Ainsi, 26 % d'entre eux avaient moins de 40 ans en 2010, contre seulement 19 % de l'ensemble des exploitants agricoles lorrains, toutes activités confondues.

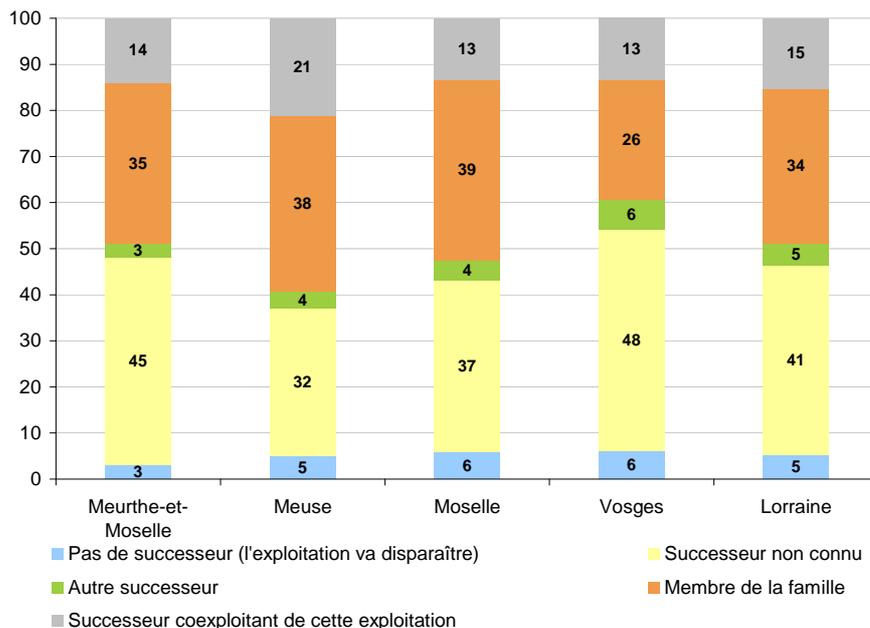
Ils sont aussi mieux formés : parmi les moins de 40 ans, 90 % ont atteint ou dépassé le niveau baccalauréat, contre 81 % toutes activités confondues. Cette particularité est à relier aux conditions d'obtention de la « dotation jeunes agriculteurs », plus souvent attribuée aux éleveurs laitiers.

Comparées aux autres exploitations, les exploitations laitières emploient une main-d'oeuvre plus familiale (90 % des unités de travail annuel (UTA) contre 86 % toutes activités confondues). Leurs salariés sont également plus jeunes mais leur taux de féminisation est plus faible.



Dans les Vosges, une exploitation sur deux n'a pas de successeur identifié

Répartition des exploitations laitières selon la succession (%)



Champ : exploitations dont un des exploitants avait au moins 50 ans en 2010

Source : Recensement agricole 2010

La moitié des exploitants de 50 ans ou plus sans successeur identifié

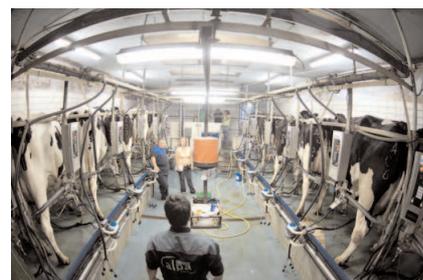
La question de la succession est très présente dans la profession. En effet, 38 % des chefs d'exploitation auront atteint ou dépassé l'âge de 60 ans d'ici 2020. Ces exploitants âgés possèdent au total plus de 44 000 vaches laitières, soit 23 % du cheptel régional. En 2010, la moitié d'entre eux ne connaissaient pas leur successeur.

Dans le système actuel des quotas, les volumes libérés par d'éventuelles cessations d'activité seraient réattribués. Avec la disparition du système, ils devront être contractualisés entre producteurs et collecteurs-transformateurs.

Ces incertitudes pèsent particulièrement sur le département des Vosges qui regroupe un tiers des exploitations laitières lorraines, avec une forte spécialisation en bovins lait (66 % contre 51 % en

moyenne sur la région et 39 % en Meuse).

De plus, dans ce département, l'incertitude par rapport à la succession est plus forte et la part des petits troupeaux plus élevée : 18 % des troupeaux ont moins de 30 vaches laitières contre 15 % pour la région. Or, les successions sont souvent mieux préparées lorsque le troupeau est grand. Le niveau d'incertitude passe de 63 % pour les exploitants possédant moins de 30 vaches, à 38 % pour ceux possédant 50 vaches et plus dans la région.



Risques d'abandon de la production laitière : des signes de fragilité

Périodes de conjoncture laitière fastes, crises, politiques locales, nationales ou européennes ont façonné le paysage laitier lorrain. Les exploitations se sont spécialisées, la productivité par animal a augmenté. L'élevage laitier présent autrefois sur la quasi-totalité du territoire régional, s'est recentré sur certaines zones de production, notamment le département des Vosges, l'est de la Meurthe-et-Moselle et de la Moselle et le nord de la Meuse.

Pour ces espaces, comme pour l'ensemble de la Lorraine, il peut être intéressant de chercher à évaluer les risques de cessation laitière, en dehors même de la problématique de fin des quotas en 2015.

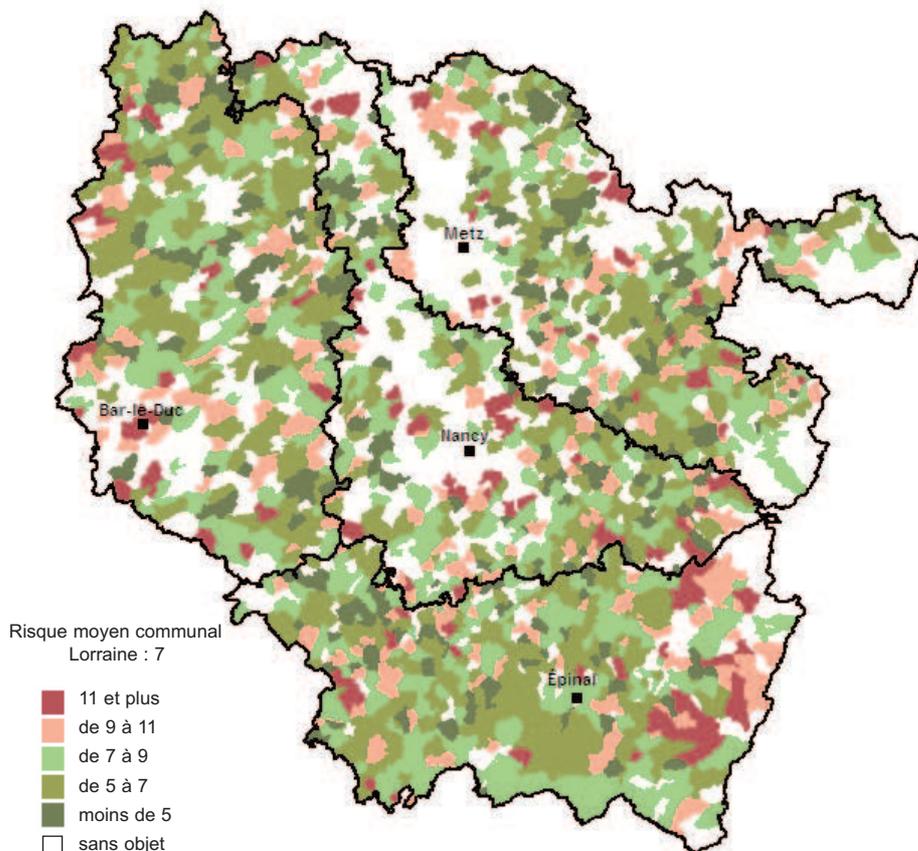
On peut ainsi tenter de mesurer l'influence relative de divers facteurs et simuler la probabilité de cessation. En effet, l'âge de l'exploitant, l'existence ou non d'un successeur, la spécialisation de l'activité, l'autonomie fourragère et le taux de réalisation du quota sont autant d'éléments permettant de déceler une certaine fragilité d'une exploitation qui pourra être amenée à renoncer à poursuivre son activité laitière si des difficultés se présentent. L'analyse des données du recensement agricole et des quotas laitiers souligne des risques de cessation laitière plus élevés dans des secteurs de la région où la densité de vaches est faible, comme le périurbain autour de Nancy, Metz, Thionville et Forbach, et surtout la

Déodat, les Hautes-Vosges et le cœur du Barrois. Le phénomène concerne aussi des espaces où la densité de

vaches est forte comme l'ouest vosgien et les franges nord de l'Argonne et du Barrois.

Ouest vosgien, Hautes-Vosges, Barrois et Argonne : bastions laitiers fragiles

Risque moyen de déprise par commune pour les exploitations laitières



A partir des données des exploitations laitières, sept paramètres notés de 0 à 3, ont été choisis pour caractériser le risque de cessation laitière de chaque exploitation. Plus le nombre de points est élevé, plus le risque de déprise laitière est grand.

Source : Recensement agricole 2010 - FranceAgriMer 2014

Sept paramètres (notés de 0 à 3) ont été choisis pour caractériser le risque de cessation laitière

Par exploitation (source recensement agricole 2010) :

- la part des coexploitants de 50 ans ou plus dans l'exploitation :

- 0 : moins de 25%
- 1 : de 25% à 50%
- 2 : de 50% à 100%;
- 3 : 100%

- la spécialisation de l'exploitation :

- 0 : bovins lait
- 1 : polyculture, polyélevage
- 2 : bovins mixte
- 3 : autre spécialisation

- taux de surface toujours en herbe (STH) :

- 0 : moins de 25%
- 1 : de 25% à 50%
- 2 : de 50% à 100%;
- 3 : 100%

- l'autonomie fourragère du troupeau :

- (mesurée par le nombre UGBTA (unité gros bétail tous aliments) Bovin par hectare de surfaces fourragères) :
- 0 : moins de 1,5
 - 1 : de 1,5 à 2,0
 - 2 : de 2,0 à 3,0
 - 3 : 3,0 ou plus

- l'existence ou non d'un successeur :

- 0 : existence d'un repreneur (ou question sans objet)
- 1 : le plus âgé des coexploitants n'a pas de successeur connu et le nombre de coexploitants est supérieur à 2
- 2 : le plus âgé des coexploitants n'a pas de successeur connu et le nombre de coexploitants est de 2
- 3 : le plus âgé des coexploitants n'a pas de successeur connu et il y a un seul chef d'exploitation

Par canton (source recensement agricole 2010) :

- la densité d'exploitations laitières par 10 km² de territoire (pour mesurer la « dynamique, l'ambiance d'élevage » autour de l'exploitation) :

- 0 : 2,0 et plus
- 1 : de 1,0 à 2,0
- 2 : de 0,5 à 1,0
- 3 : moins de 0,5

Par commune (source FranceAgriMer) :

- le taux de réalisation du quota pour bovins :

- 0 : 100% ou plus
- 1 : de 95% à 100%
- 2 : de 90% à 95%
- 3 : moins de 90%

Chaque paramètre est considéré indépendamment des autres, sans aucune pondération.

Le risque moyen communal est déterminé par la moyenne des risques des exploitations de la commune.

Champ : exploitations laitières ayant au moins 10 vaches laitières au RA 2010 (sauf taux de réalisation : exploitations ayant des quotas)

De nouveaux rapports de force

Après 30 années d'encadrement de la production, la fin des quotas laitiers constitue une véritable rupture pour les producteurs laitiers. Pour certains, ce sera l'opportunité de produire plus, voire beaucoup plus, de lait.

Notamment, le développement de « fermes de 1 000 vaches » en France, sur le modèle de ce qui existe déjà en Allemagne et aux Pays-Bas, n'est pas exclu. Ce modèle économique est basé d'une part sur un élevage à grande échelle (1 000 vaches et 750 génisses), qui doit permettre d'abaisser les coûts de production, d'autre part sur la valorisation des déjections bovines de l'exploitation avec celle des déchets organiques des communes alentour, grâce à un méthaniseur.

Mais cette hausse éventuelle de la production nécessite de prendre certaines précautions pour s'ajuster au mieux aux capacités structurelles et financières des exploitations d'une part, aux marchés et aux intérêts économiques des transformateurs d'autre part.

La production doit ainsi intégrer le renchérissement possible des matières premières, source d'aliment du bétail, mais également la mondialisation qui attise la concurrence avec d'autres pays fortement exportateurs, tels la Nouvelle-Zélande, l'Australie et les USA.

Les difficultés des producteurs bretons de poulets et de porcs montrent que la France n'est pas forcément la mieux armée pour une course à la productivité vécue à travers le gigantisme des exploitations. En revanche, l'émergence de la consommation de masse en Asie, que symbolise par exemple l'intérêt croissant des Chinois pour le lait français, ouvre des perspectives vers un développement, à condition qu'il soit raisonné, et notamment axé sur la recherche de la qualité du produit.

Parmi les éléments qui peuvent interférer sur le devenir de la filière, la contractualisation sera un autre point d'achoppement, au centre des rapports entre producteurs et transformateurs. Elle pourrait accroître la lisibilité des investissements des uns et la sécurité d'approvisionnement des autres, et éviter la volatilité du prix du lait qui ne pourra être que néfaste à tous.

Enfin dans ce contexte, la grande distribution, incontournable acteur de la filière, aura également son rôle à jouer en acceptant le dialogue sur les prix et le partage de la marge.

Des exploitations laitières performantes en Lorraine, face à de grands groupes

Atouts

- Région de polyculture-élevage avec d'importantes surfaces en herbe
- Exploitations relativement grandes, déjà restructurées et performantes
- Savoir-faire technique et commercial en production fromagère
- Présence notable des coopératives (doivent collecter tout le lait de leurs adhérents)

Opportunités

- Pilotage du développement de la filière par les producteurs et transformateurs eux-mêmes
- Développement de la contractualisation offrant une meilleure visibilité pour les producteurs
- Demande internationale en produits laitiers en hausse
- Développement des circuits courts, des productions bio

Faiblesses

- Forte présence de groupes nationaux / internationaux pour la transformation (pouvoir décisionnel hors région)
- Manque d'identité des produits laitiers régionaux
- Peu de valeur ajoutée sur les produits et les signes de qualité
- Manque d'attractivité des métiers de la filière

Menaces

- Baisse du nombre d'exploitations et concentration qui ne facilite pas la transmission / reprise
- Risque d'abandon de la collecte chez les petits producteurs isolés
- Risque de course au gigantisme
- Concurrence internationale sur le marché des produits laitiers

La Lorraine dans le bassin laitier Grand Est

Afin de préparer la sortie des quotas au 1^{er} avril 2015, une rénovation de la gouvernance de la filière laitière a été mise en place. Elle instaure en France un pilotage de la filière au niveau de neuf bassins laitiers.

La Lorraine fait partie du Bassin Grand Est, troisième bassin en terme de producteurs et de référence laitière, derrière le bassin Grand Ouest et le bassin Normandie.

Le Bassin Grand Est regroupe 22 départements, 9 800 producteurs laitiers, pour une référence globale de 3,5 milliards de litres de lait soit 14,5 % de la référence nationale.

Au niveau de chaque bassin des instances de concertation entre les partenaires de la filière laitière et les pouvoirs publics, dénommées "conférences de bassin laitier", abordent l'ensemble des questions laitières.

Depuis mai 2014, les organisations de producteurs laitiers (OP) peuvent participer aux conférences de bassins laitiers. Ces structures ont été créées pour permettre aux producteurs de se regrouper et d'être en capacité de négocier d'égal à égal avec les transformateurs.

En effet, la contractualisation a été rendue obligatoire dès 2011 dans le cadre du « paquet lait » dans le but de permettre aux producteurs et aux transformateurs de planifier les volumes de production après la suppression des quotas.

Actuellement, quatre OP sont présentes sur le territoire lorrain.

Vente directe et production bio, des activités encore marginales

La vente directe de produits laitiers est une activité liée à la motivation de l'exploitant et la proximité ou l'accès à une clientèle potentielle.

En Lorraine, 5 % seulement des exploitations laitières disposent d'un quota de vente directe en 2013, ce qui représente moins de 1 % du quota global.

En 2010, un peu plus de 150 exploitations, soit 4 % des exploitations laitières lorraines, ont déclaré vendre des produits laitiers en circuit court. Ce sont majoritairement des exploitations spécialisées en bovins lait (OTEX lait) et une sur deux est localisée dans le département des Vosges. Seules deux sur cinq déclarent en tirer plus de 50 % de leur chiffre d'affaires.

La production de lait bio est relativement peu développée en Lorraine : elle ne représente que 2,9 % du lait de vache produit ce qui n'est que très légèrement supérieur à la moyenne française (2,1 %).

La production sous label (AB, AOP,...), la transformation très locale et la vente directe, peuvent être des axes de développement des exploitations, notamment en zone de montagne vosgienne. Dans ces territoires, produire plus de lait ne paraît pas nécessairement la voie de développement la plus intéressante, tant leur situation géographique est défavorable face aux exploitations situées en plaine.

Trente ans de régulation par les quotas laitiers

Des quotas en réponse aux excédents

Mise en place en 1962 pour gérer la pénurie alimentaire, la Politique agricole commune (PAC) a eu pour premier objectif d'inciter l'agriculture à produire, grâce à des mesures protectionnistes de prix garantis élevés et de taxes à l'importation. Victime de son succès, elle a fini par conduire l'Europe à produire au-delà de ses besoins et à générer des excédents. Ainsi, dans les années 1970, l'Union européenne se retrouve ainsi obligée de stocker des "montagnes de beurre" et des "rivières de lait" (sous forme de poudre de lait) qu'elle peine à écouler.

Pour rééquilibrer la production en limitant l'offre dans le secteur laitier, les quotas sont instaurés en 1984, au sein de l'Organisation Commune de Marché (OCM) lait. Il s'agit alors de remplacer le soutien des prix par la limitation de l'offre, afin d'équilibrer le marché et de garantir un revenu aux agriculteurs, quelle que soit la taille de leur exploitation.

Avec le système des quotas, des droits à produire sont définis au niveau européen chaque année et sont attribués sur une base historique aux différents Etats membres, qui sont ensuite libres de décider leur répartition sur leur territoire. Quand un Etat membre dépasse son quota annuel national, une pénalité doit être payée.

En France, le Ministère de l'agriculture et la filière optent alors pour un système axé sur la conservation du lien aux territoires et définissent des règles de gestion des quotas au niveau départemental. Chaque producteur détient un droit à produire individuel (ou « référence ») qu'il doit respecter sous peine de se voir infliger des pénalités de dépassement dissuasives. La référence dont dispose chaque producteur est répartie entre une référence « livraison », lorsque le producteur vend son lait à une laiterie, et une référence « vente directe », lorsque le producteur vend sa production directement aux consommateurs. Un producteur peut disposer d'une référence au titre de l'une ou l'autre de ces deux activités, ou pour les deux à la fois.

Pendant cette période, en complément du système des quotas, la filière laitière continue également à bénéficier de dispositifs de protection aux frontières et d'écoulement via des prix garantis : restitutions, aides à l'exportation, systèmes de stockage privé et public, aides à l'écoulement... Ces dispositifs entraînent une stabilité des prix à la production, sécurisés à un niveau supérieur à la moyenne mondiale.

Abandon progressif des régulations publiques

A partir de la fin des années 90, les accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) fixent des objectifs de libéralisation des échanges. En agriculture, les Etats sont appelés au démantèlement de leurs dispositifs d'encadrement des marchés, passant par une baisse des prix garantis et leur remplacement par des aides directes, non liées à la production mise sur le marché, et soumises à une conditionnalité (respects de certaines normes, notamment environnementales).

Dans ce contexte, l'application des décisions de l'Agenda 2000, puis la réforme de la PAC en 2003, entraînent une modification progressive des systèmes de régulation du marché du lait.

Les mesures d'intervention sont graduellement réduites afin de faire baisser les prix, maintenus jusqu'alors artificiellement hauts grâce aux outils de gestion du marché (intervention et restitutions aux exportations), et de les rapprocher des prix mondiaux. Afin de compenser la baisse des prix à la production, l'aide directe laitière (ADL) est mise en place en 2004, sur la base des quotas de chaque producteur. Elle sera ensuite intégrée en 2006 au Droit de paiement unique (DPU), aide versée à l'exploitation indépendamment de sa production (aide découplée).

La réforme de la PAC de 2003 prévoit également la disparition des quotas. Celle-ci sera ensuite programmée pour avril 2015, à l'occasion du bilan de santé de la PAC de 2008. Afin de prévoir un « atterrissage en douceur », la Commission Européenne décide d'augmenter progressivement les droits à produire des éleveurs : chaque Etat membre voit son quota national augmenté de 2 % sur la campagne 2008/2009, puis de 1 % par an de 2009 à 2015.

Sur cette période, la production réelle de l'Union, quoiqu'en augmentation, reste en deçà du quota annuel global. Seuls quelques rares Etats membres dépassent leur droit à produire et payent des pénalités.

En France, entre 2008 et 2014, le volume de lait livré se maintient constamment en dessous du quota annuel national (de 6 % en moyenne). Situation qui conduit le pays à devoir supprimer en 2012 les pénalités appliquées aux producteurs laitiers, celles-ci étant devenues injustifiées au regard du droit européen.

Pour en savoir plus au niveau France : www.agreste.agriculture.gouv.fr

- Industries agroalimentaires : les entreprises régionales de plus de 20 salariés présentent des performances économiques contrastées, Note d'information mensuelle, Agreste Lorraine, janvier 2014
- Panorama sur l'industrie agroalimentaire en Lorraine, Agreste Lorraine, avril 2012

Publication disponible sur le site internet www.draaf.lorraine.agriculture.gouv.fr

Reproduction autorisée sous mention de la source : Agreste - Draaf Lorraine - Insee Lorraine

Photos : ©Cheick.saidou/Min.Agr.Fr - EPL54 - Draaf Lorraine

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORÊT

**Service Régional de l'Information Statistique et
Économique de Lorraine**

76, avenue André Malraux - 57046 METZ Cedex 01
Tél : 03 55 74 11 70 - Fax : 03 55 74 11 01
Courriel : srise.draaf-lorraine@agriculture.gouv.fr
Internet : draaf.lorraine.agriculture.gouv.fr



Directeur de la publication : **Michel SINOIR**

Rédacteur en chef : **Pierre BRUYAS**

Rédaction : **Marie-Pascale VEBER**

Justin Bischoff, Philippe Debard (Insee Lorraine)

Mise en page : **Christine PERINI**

ISSN : 2117-8895

Avril 2015